

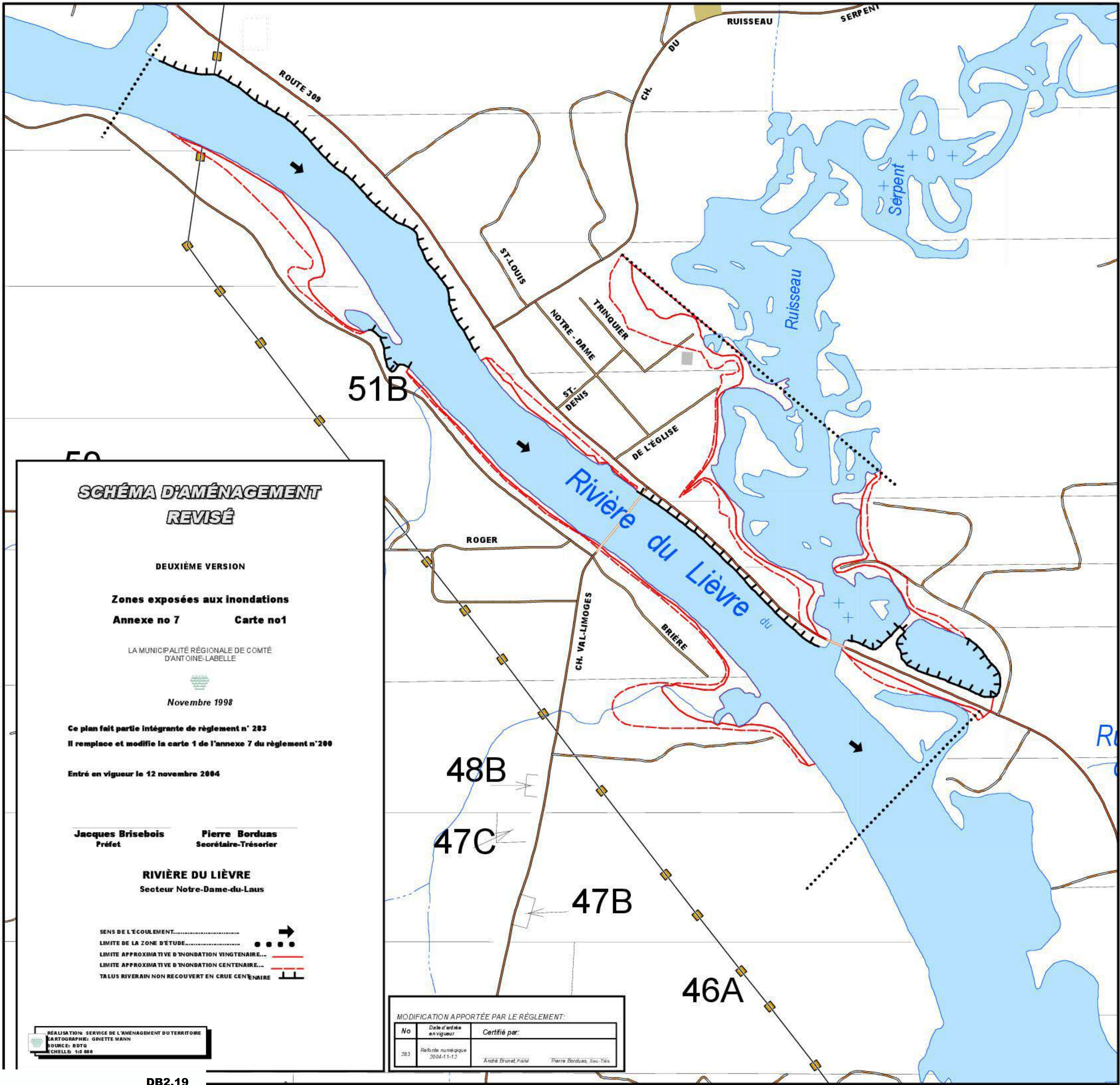


SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
REVISÉ

DEUXIÈME VERSION

Zones exposées aux inondations
Annexe no 7 Carte no2

LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMITÉ
D'ANTOINE-LABELLE

Novembre 1998

Ce plan fait partie intégrante du règlement n° 283
Il remplace et modifie la carte 2 de l'annexe 7 du règlement n°280
Entré en vigueur le 12 novembre 2004

Jacques Brisebois Pierre Borduas
Préfet Secrétaire-Trésorier

RIVIÈRE DU LIÈVRE
Secteurs Mont-Laurel, Des Ruisseaux,
Kiamika, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et Lac-du-Cerf

SENS DE L'ÉCOULEMENT.....→
LIMITÉ DE LA ZONE D'ÉTUDE.....
LIMITÉ DE LA ZONE À RISQUE D'INONDATION.....
LIMITÉ DE TRONÇON.....

MODIFICATION APPORTÉE PAR LE RÈGLEMENT			
No	Date d'entrée en vigueur	Certifié par	
249	2002-10-11	André Brisson (adj)	Pierre Brisebois, Sec. Trés.
255	Règlement municipal 2004-11-12	André Brisson (adj)	Pierre Brisebois, Sec. Trés.

REGISTRATION: SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
CARTOGRAPHIE: GINETTE MANN
SOURCE: RTM
ÉCHELLE: 1:25 000

MONT-LAURIER

TRONÇON

10

SENS DE L'ÉCOULEMENT



Carte illustrant les tronçons seulement. Pour connaître la délimitation des zones inondables, se référer aux cartes 31J11-020-0501, 21J12-020-0420 et 31J12-020-0520 réalisées dans le cadre du programme Canada-Québec sur la cartographie des zones inondables.

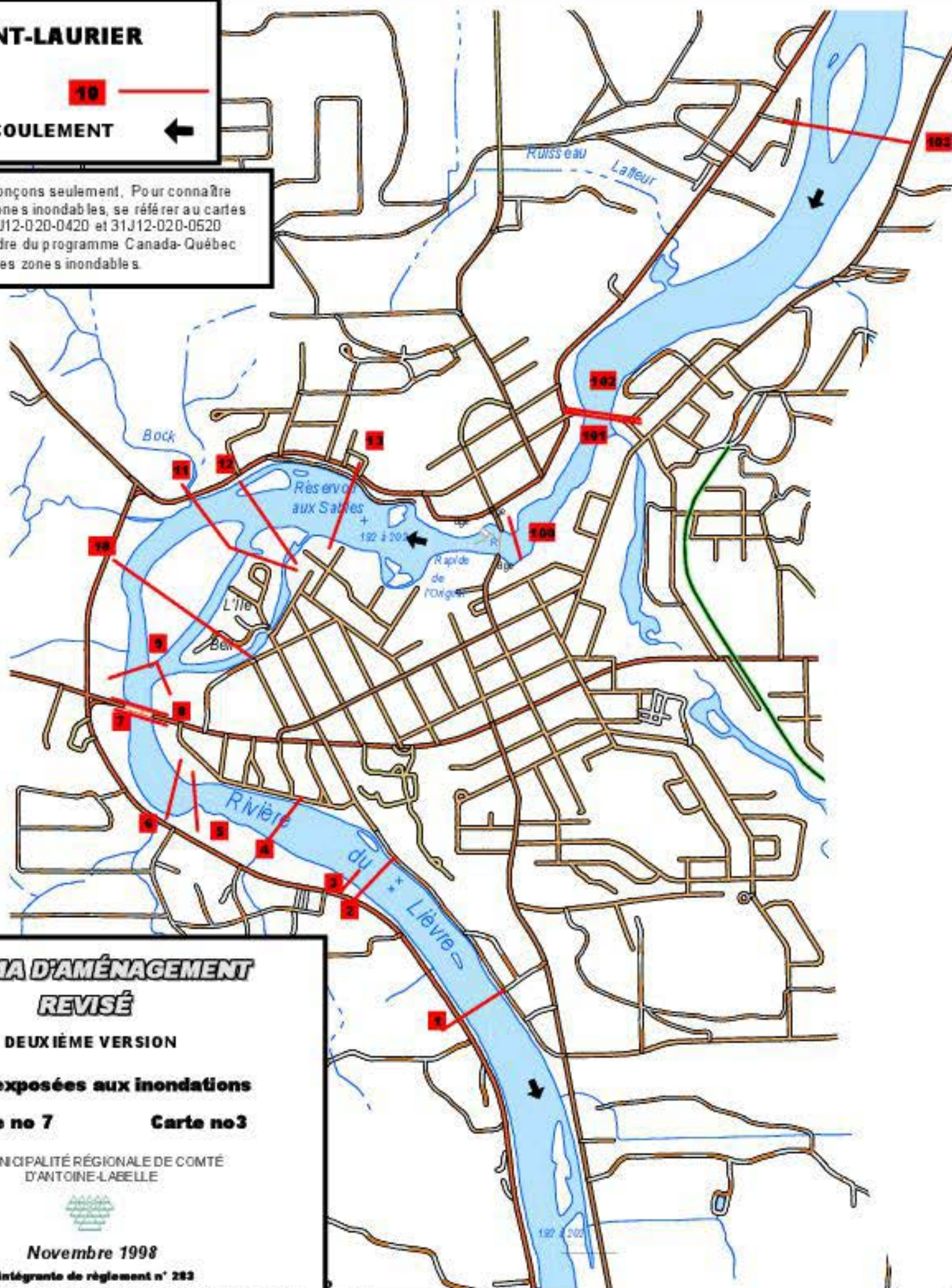


SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT REVISÉ

DEUXIÈME VERSION

Zones exposées aux inondations

Annexe no 7

Carte no 3

LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE

Novembre 1998

Ce plan fait partie intégrante de règlement n° 283

Il remplace et modifie la carte 3 de l'annexe 7 du règlement n° 280

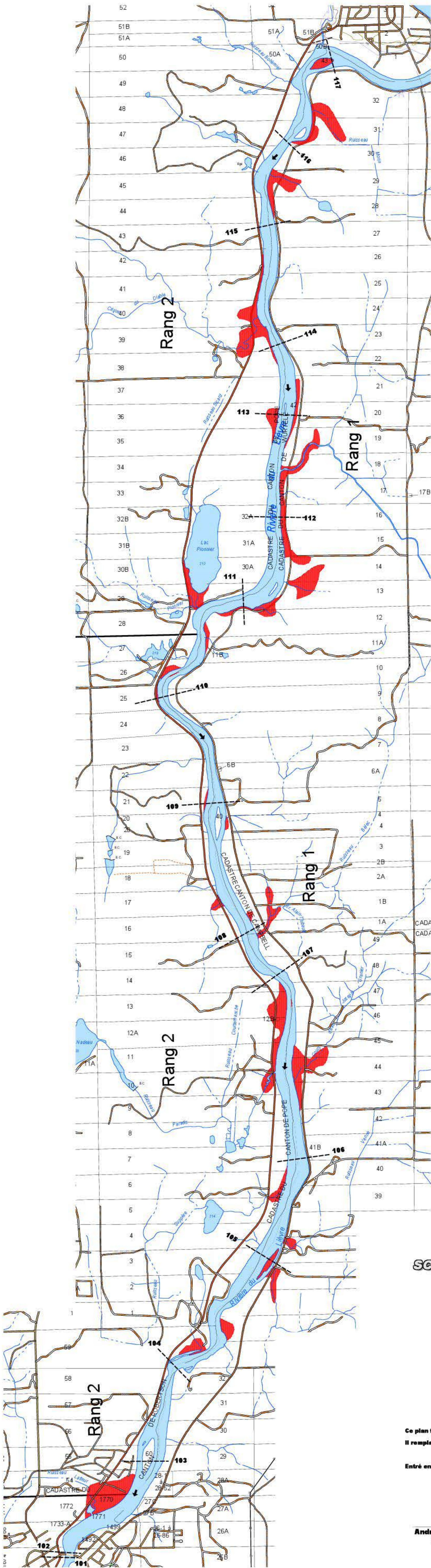
Entré en vigueur le 12 novembre 2004

Jacques Brisebois
Préfet

Pierre Borduas
Secrétaire-Trésorier

MODIFICATION APPORTÉE PAR LE RÈGLEMENT:

No	Date d'entrée en vigueur	Certifié par:
283	Refonte numérique 2004-11-12	André Brunet, Préfet Pierre Borduas, Sec.-Trés.



**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
REVISÉ**

DEUXIÈME VERSION

**Zones exposées aux inondations
Annexe no 7 Carte no 4**

LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMITÉ
D'ANTOINE-LABELLE

Novembre 1998

Ce plan fait partie intégrante de règlement n° 283
Il remplace et modifie la carte 4 de l'annexe 7 du règlement n° 280
Entré en vigueur le 12 novembre 2004

André Brunet
Préfet

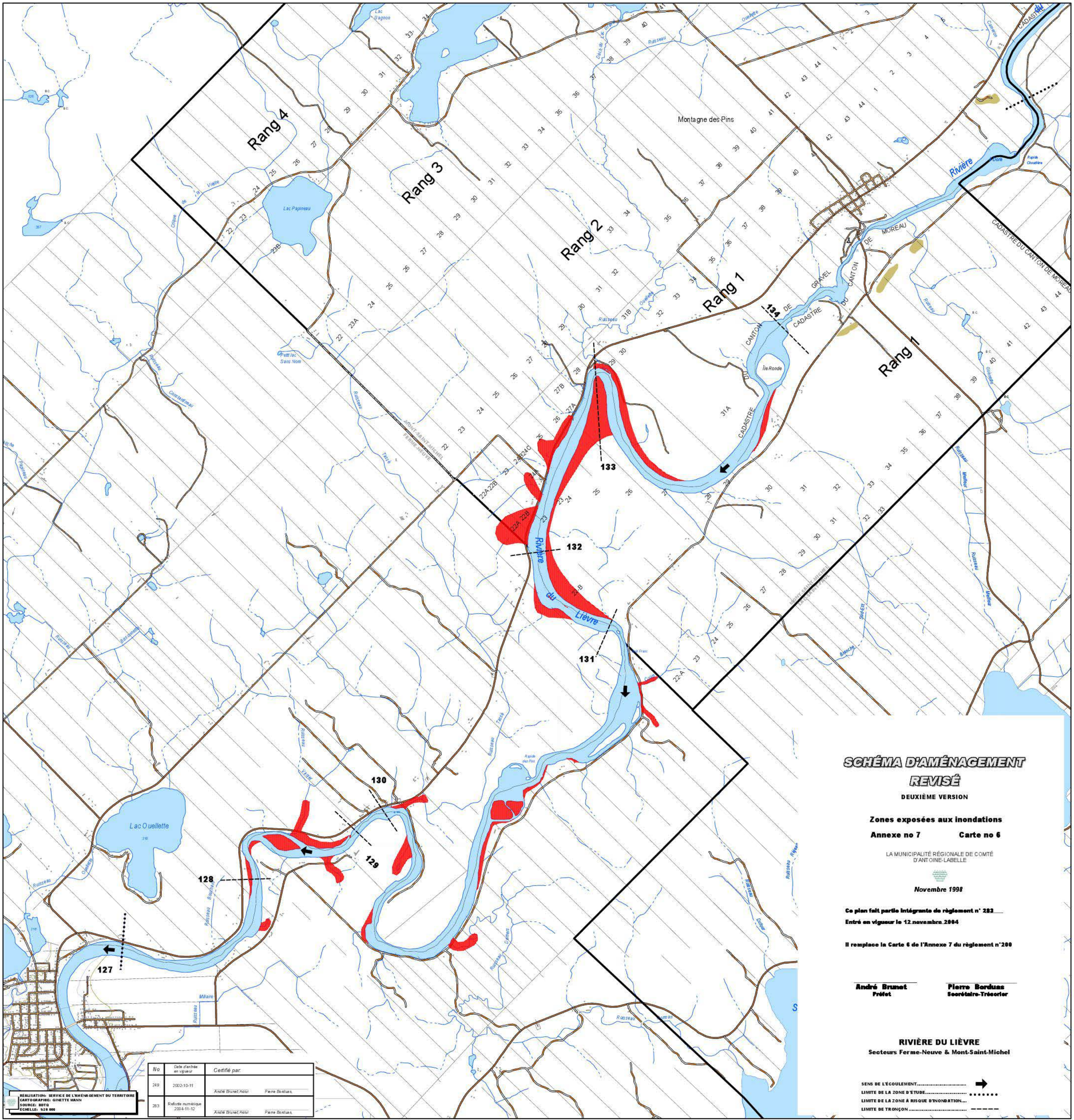
Pierre Borduas
Secrétaire-Trésorier

RIVIÈRE DU LIÈVRE
Secteurs Mont-Laurier, Des Ruisseaux et Ferme-Neuve

MODIFICATION APPORTÉE PAR LE RÈGLEMENT		
No	Date d'entrée en vigueur	Certifié par:
283	Révisé numérique 2004-11-12	André Brunet, Préfet Pierre Borduas, Sec. Trés.

SENS DE L'ÉCOULEMENT.....➔
LIMITE DE LA ZONE D'ÉTUDE.....●●●●●
LIMITE DE LA ZONE À RISQUE D'INONDATION.....
LIMITE DE TRONÇON.....





**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
REVISÉ**

DEUXIÈME VERSION

**Zones exposées aux inondations
Annexe no 7 Carte no 6**

LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE



Novembre 1998

Ce plan fait partie intégrante du règlement n° 282
Entré en vigueur le 12 novembre 2004

Il remplace la Carte 6 de l'Annexe 7 du règlement n°200

André Brunet
Préfet

Pierre Borduas
Secrétaire-Trésorier

RIVIÈRE DU LIÈVRE
Secteurs Ferme-Neuve & Mont-Saint-Michel

SENS DE L'ÉCOULEMENT.....➡
LIMITE DE LA ZONE D'ÉTUDE.....
LIMITE DE LA ZONE À RISQUE D'INONDATION.....
LIMITE DE TRONÇON.....

REALISATION: SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
CARTOGRAPHIE: GINETTE MANN
SOURCE: BD70
ÉCHELLE: 1:25 000

No	Date d'adoption en vigueur	Certifié par
249	2002-10-11	André Brunet, Michel Pierre Borduas
283	Revisé numérique 2004-11-12	André Brunet, Michel Pierre Borduas

No	Date d'entrée en vigueur	Certifié par:
283	Refo nte numérique 2004-11-12	André Brunet, Préfet Pierre Borduas, Sec. Trés.

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT REVISÉ

DEUXIÈME VERSION

Zones exposées aux inondations

Annexe no 7

Carte no 8

LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE



Novembre 1998

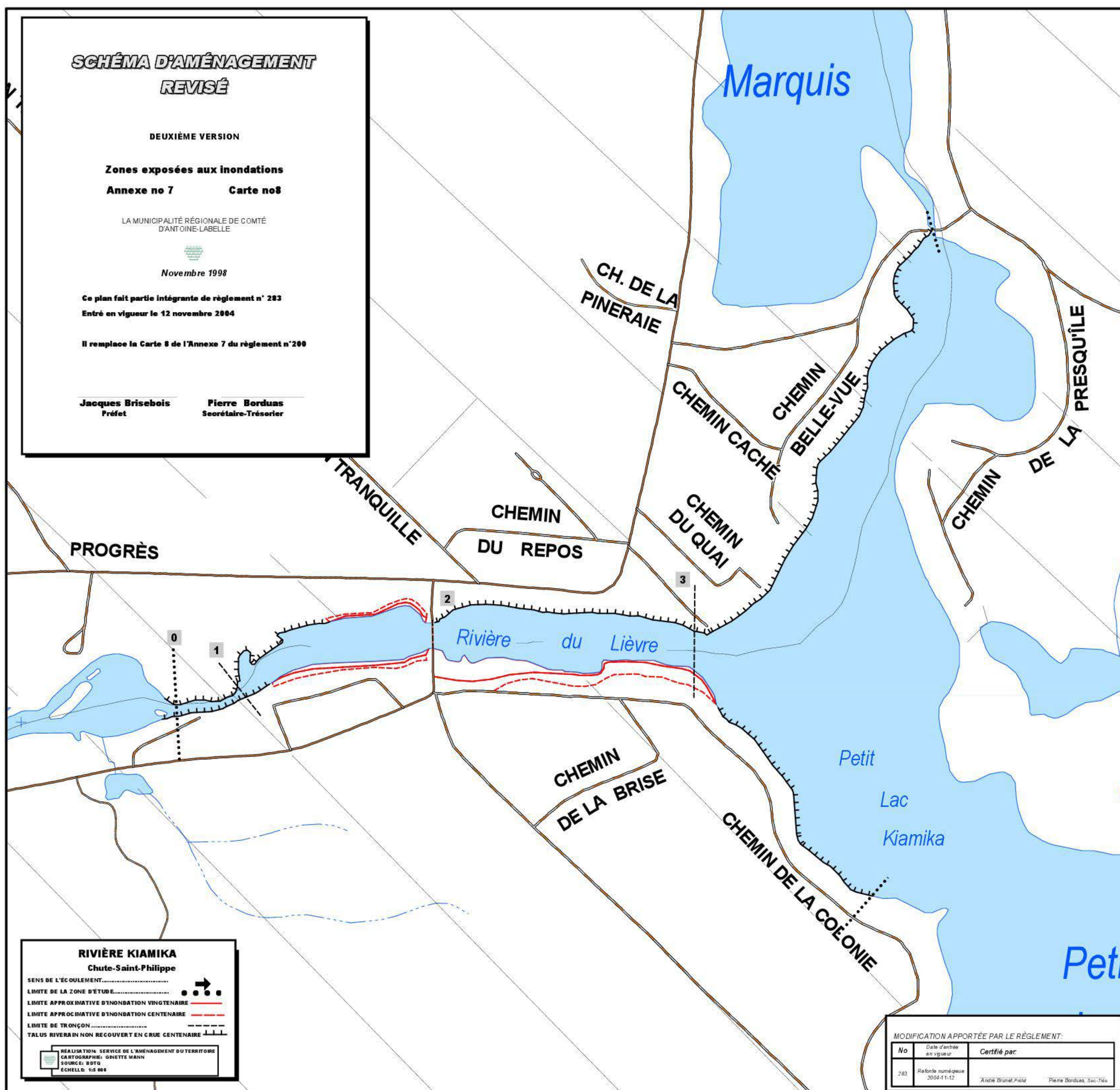
Ce plan fait partie intégrante de règlement n° 283

Entré en vigueur le 12 novembre 2004

Il remplace la Carte 8 de l'Annexe 7 du règlement n°200

Jacques Brisebois
Préfet

Pierre Borduas
Secrétaire-Trésorier



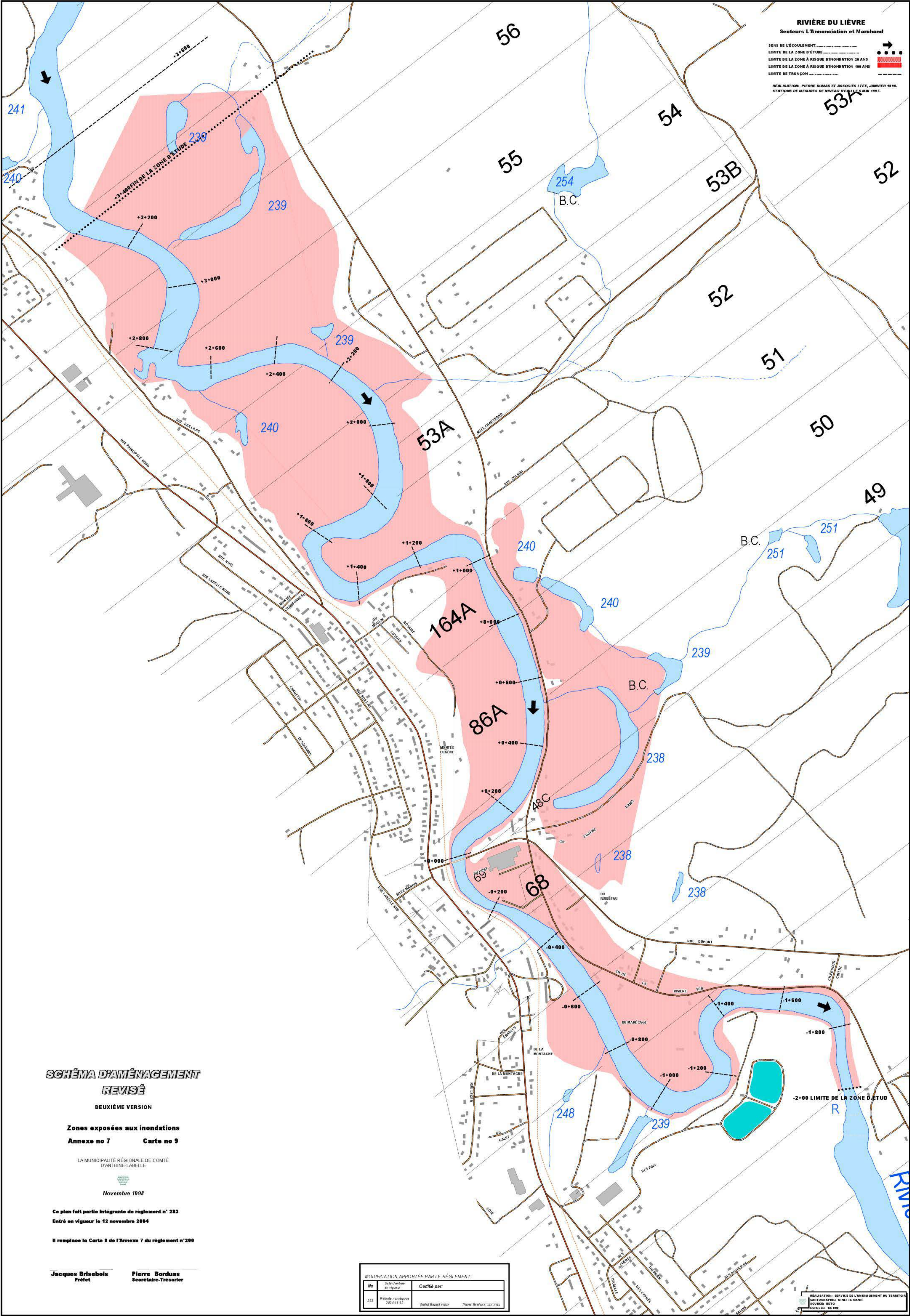
RIVIÈRE KIAMIKA Chute-Saint-Philippe

SENS DE L'ÉCOULEMENT.....
LIMITE DE LA ZONE D'ÉTUDE.....
LIMITE APPROXIMATIVE D'INONDATION VINGTENNAIRE.....
LIMITE APPROXIMATIVE D'INONDATION CENTENAIRE.....
LIMITE DE TRONÇON.....
TALUS RIVERAIN NON RECOUVERT EN CRUE CENTENAIRE.....

REALISATION: SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DUTERRITOIRE
CARTOGRAPHIE: GINETTE MANN
SOURCE: BDQ
ECHELLE: 1:15 000

MODIFICATION APPORTÉE PAR LE RÈGLEMENT:

No	Date d'entrée en vigueur	Certifié par:
283	Refonte numérique 2004-11-12	André Brunel, Préfet Pierre Borduas, Sec-Trés.



RIVIÈRE DU LIÈVRE
Secteurs L'Annonciation et Marchand

SENS DE L'ÉCOULEMENT.....→

LIMITE DE LA ZONE D'ÉTUDE.....

LIMITE DE LA ZONE À RISQUE D'INONDATION 20 ANS.....

LIMITE DE LA ZONE À RISQUE D'INONDATION 100 ANS.....

LIMITE DE TRONÇON.....

REALISATION: PIERRE DUMAS ET ASSOCIES LTEE, JANVIER 1998.
STATIONS DE MESURES DE NIVEAU D'EAU: 15 MAI 1997.

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
REVISÉ
DEUXIÈME VERSION

Zones exposées aux inondations
Annexe no 7 Carte no 9

LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMITÉ
D'ANTOINE-LABELLÉ



Novembre 1998

Ce plan fait partie intégrante de règlement n° 283
Entré en vigueur le 12 novembre 2004

Il remplace la Carte 9 de l'Annexe 7 du règlement n° 280

Jacques Brisebois
Préfet

Pierre Borduas
Secrétaire-Trésorier

MODIFICATION APPORTÉE PAR LE RÈGLEMENT:			
No	Date d'entrée en vigueur	Certifié par:	
283	Révisé numérique 2004-11-12	André Brunet (Préfet)	Pierre Borduas (Sec. Trés.)

REALISATION: SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
CARTOGRAPHES: GINETTE HANN
SOURCES: BOTO
COULEUR: 10 5/10

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
REVISÉ

DEUXIÈME VERSION

Zones exposées aux inondations

Annexe no 7 Carte no10

LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE

Novembre 1998

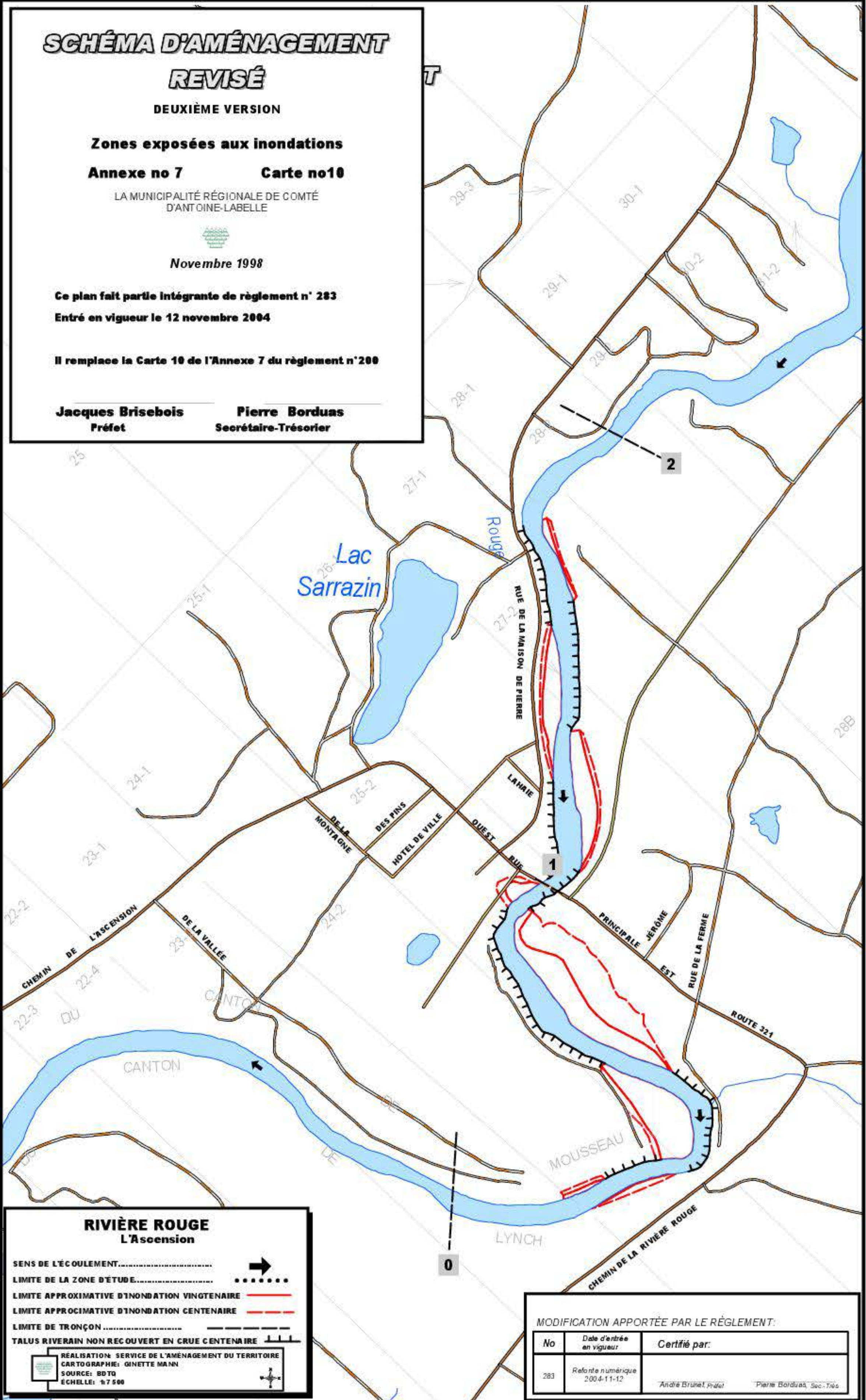
Ce plan fait partie intégrante de règlement n° 283

Entré en vigueur le 12 novembre 2004

Il remplace la Carte 10 de l'Annexe 7 du règlement n°200

Jacques Brisebois
Préfet

Pierre Borduas
Secrétaire-Trésorier



RIVIÈRE ROUGE
L'Ascension

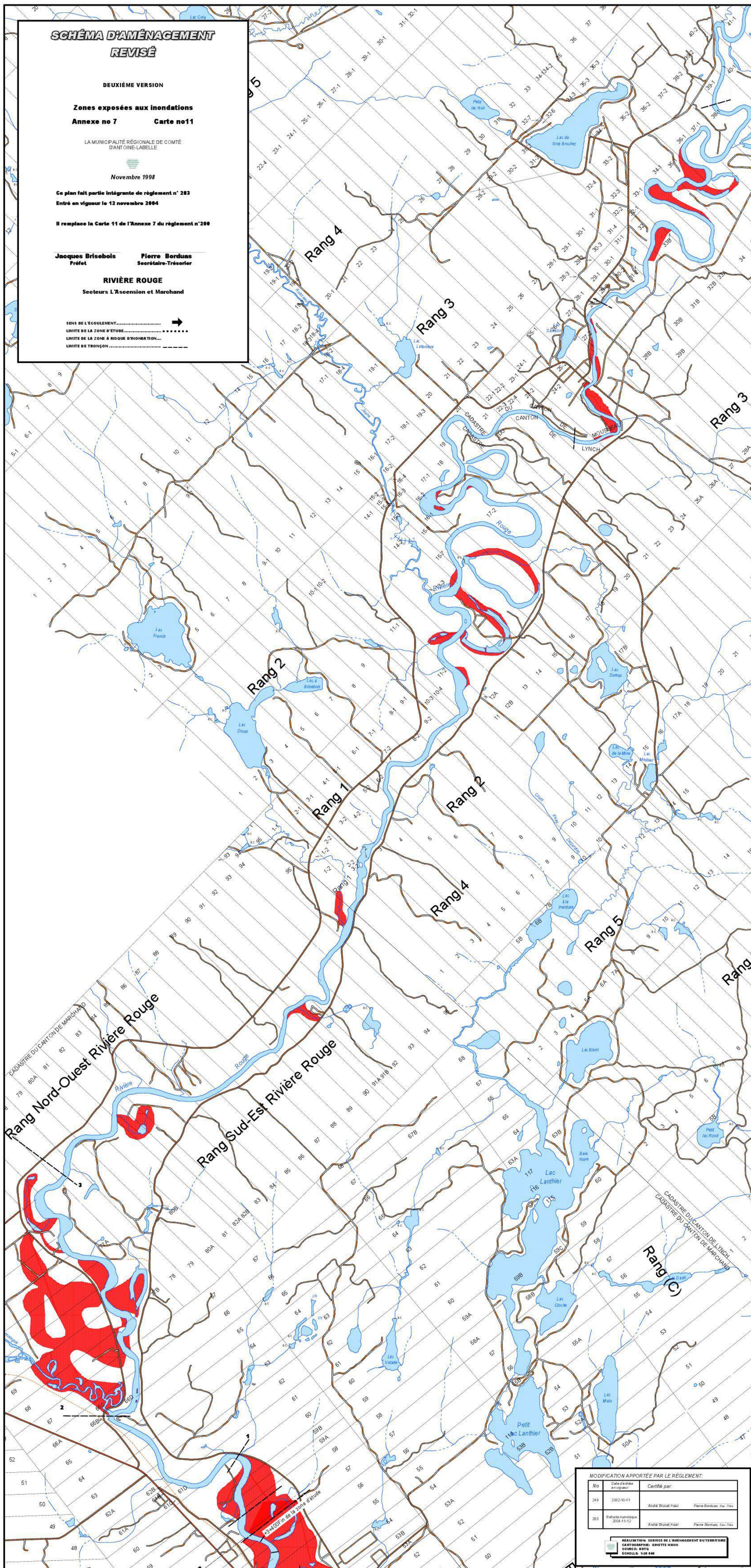
- SENS DE L'ÉCOULEMENT.....➡
- LIMITE DE LA ZONE D'ÉTUDE.....
- LIMITE APPROXIMATIVE D'INONDATION VINGTENAIRE.....
- LIMITE APPROXIMATIVE D'INONDATION CENTENAIRE.....
- LIMITE DE TRONÇON.....
- TALUS RIVERAIN NON RECOUVERT EN CRUE CENTENAIRE.....

RÉALISATION: SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
CARTOGRAPHIE: GINETTE MANN
SOURCE: BDQ
ÉCHELLE: 1:7 500

MODIFICATION APPORTÉE PAR LE RÈGLEMENT:

No	Date d'entrée en vigueur	Certifié par:
283	Refonte numérique 2004-11-12	André Brunet, préfet Pierre Borduas, Sec.-Trés.

SENS DE L'ÉCOULEMENT..... ➡
 LIMITE DE LA ZONE D'ÉTUDE.....
 LIMITE DE LA ZONE À RISQUE D'INONDATION...
 LIMITE DE TRONÇON.....



MODIFICATION APPORTÉE PAR LE RÈGLEMENT:		
No	Date d'entrée en vigueur	Certifié par:
249	2002-10-11	André Brunel, Président Pierre Borduas, Sec. Trés.
263	Reformula numérotée 2004-11-12	André Brunel, Président Pierre Borduas, Sec. Trés.

RÉALISATION: SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
CARTOGRAPHIE: GINETTE MANN
SOURCE: BDTQ
ÉCHELLE: 1:20 000

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
REVISÉ

DEUXIÈME VERSION

Zones exposées aux inondations

Annexe no 7 Carte no12

LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE

Novembre 1998

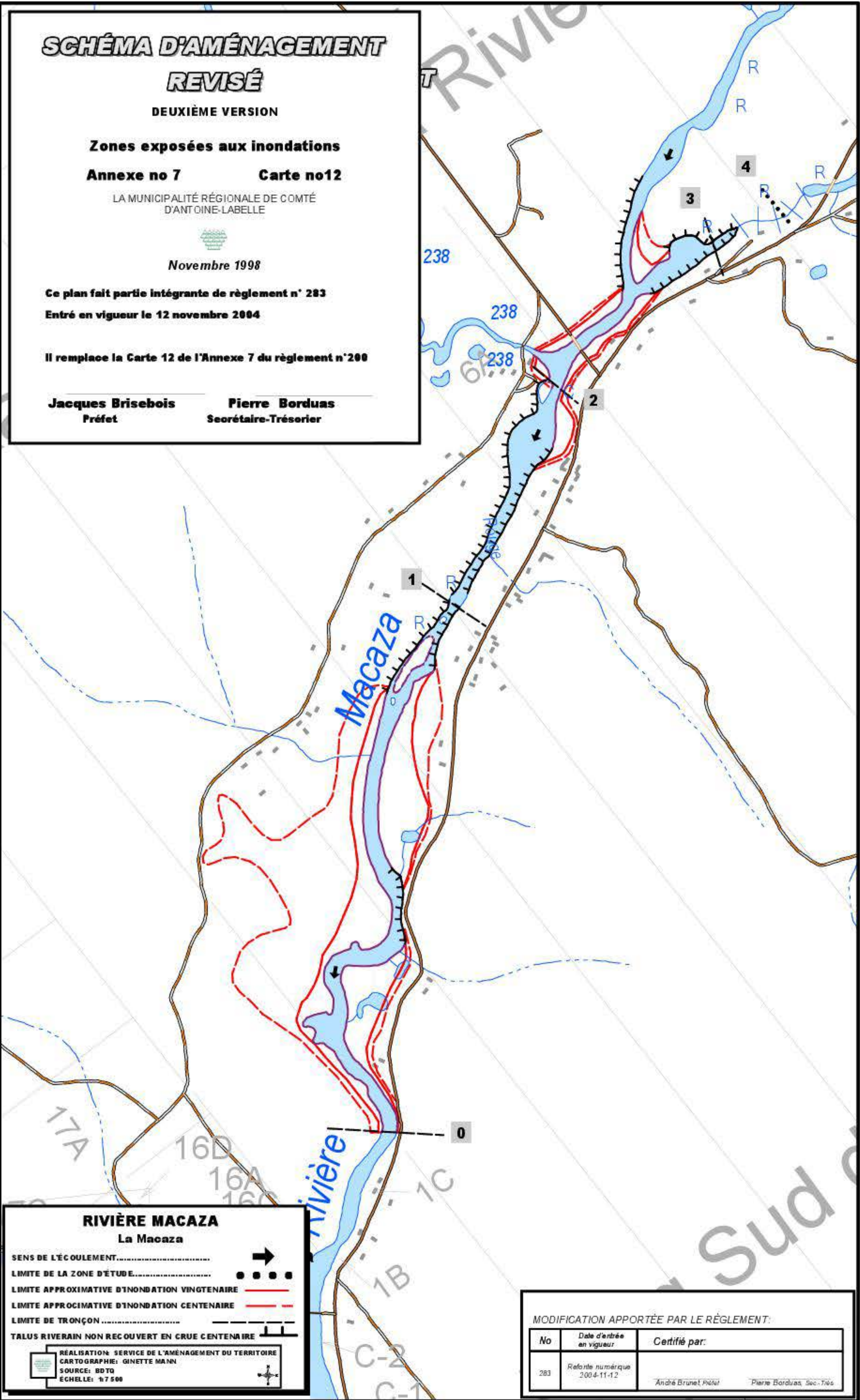
Ce plan fait partie intégrante de règlement n° 283

Entré en vigueur le 12 novembre 2004

Il remplace la Carte 12 de l'Annexe 7 du règlement n°200

Jacques Brisebois
Préfet

Pierre Borduas
Secrétaire-Trésorier



RIVIÈRE MACAZA
La Macaza

- SENS DE L'ÉCOULEMENT..... ➡
- LIMITE DE LA ZONE D'ÉTUDE..... ●●●●●
- LIMITE APPROXIMATIVE D'INONDATION VINGTENNAIRE..... ————
- LIMITE APPROXIMATIVE D'INONDATION CENTENAIRE..... - - - - -
- LIMITE DE TRONÇON..... ————
- TALUS RIVERAIN NON RECOUVERT EN CRUE CENTENAIRE.....

RÉALISATION: SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
CARTOGRAPHIE: GINETTE MANN
SOURCE: BDQ
ÉCHELLE: 1:7 500

MODIFICATION APPORTÉE PAR LE RÈGLEMENT:

No	Date d'entrée en vigueur	Certifié par:
283	Refonte numérique 2004-11-12	André Brunet, Préfet Pierre Borduas, Sec.-Trés.